

dispositif coaching



Cette action est cofinancée
par le Fonds social européen
dans le cadre du programme
opérationnel national « Emploi et
Inclusion » 2014-2020

origine

Co-financeurs



Cette action est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020

Porteur du projet



ADSEA 01

Pôle Logement – Insertion

mission & public

Mobiliser vers l'emploi :

➔ les bénéficiaires du RSA,

➔ les jeunes relevant de la Protection de l'Enfance 16-26 ans,

du département de l'Ain.

à quel moment activer le coaching dans le parcours d'insertion ?

- Avoir un objectif, un engagement « Emploi ».
- Mobiliser ou remobiliser ses compétences « Emploi » théoriques et pratiques,
- Se mettre ou se remettre en condition d'emploi sur une période courte et intensive :
 - s'organiser dans son quotidien (garde d'enfant, mobilité...),
 - se mettre / remettre dans une dynamique d'équipe et de travail.

prescripteurs



Concernant les bénéficiaires du RSA

- Les référents RSA (travailleurs sociaux du département, agents locaux d'insertion, conseillers Pôle Emploi),
- Les professionnels du groupement départemental anti-fraude RSA (GDAF).



Concernant les jeunes 16-26 ans relevant d'une mesure « Protection de l'enfance »

- Les travailleurs sociaux des MDS et les professionnels des établissements relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance,
- Les éducateurs de prévention spécialisée,
- Les acteurs du suivi AEMO.

La prescription est téléchargeable : <http://www.sauvegarde01.fr/>

concept

le coaching

Le coach est à côté de la personne. Il l'encourage à se poser les bonnes questions, à prendre conscience de ce qu'il sait implicitement, et à l'exprimer pour trouver des réponses et produire ses propres solutions et stratégies.

Action destinée à favoriser une meilleure expression des qualités, des ressources ou des compétences de la personne.

Confronter la personne à ses engagements ou à sa problématique pour la faire progresser.

Un coaching en quelques séances rapprochées contribue à favoriser l'autonomie de la personne, à lui impulser l'énergie à décider et à agir par et pour elle-même.

➔ Le dispositif coaching : une prestation intensive, inscrite dans le parcours d'insertion de la personne.

parcours

Prescription

Entretien individuel

Etablir un état des lieux du parcours professionnel et définir les objectifs « coaching » 1 h



Session collective

Atelier 1 : Travailler sur l'image de soi et les freins à l'emploi 12 h

Atelier 2 : Repérer ses compétences et optimiser ses outils de recherche d'emploi 12 h

Atelier 3 : Se préparer à un entretien à visée professionnelle 12 h



Entretien individuel

Atelier 4 : Expérimenter et évaluer ses savoir-être en situation professionnelle : chantiers éducatifs 12h00 + évaluation 4h00 - **Réservé aux 16 - 30 ans 16 h**

Evaluer les objectifs « coaching » et envisager les actions à mener 1 h

Retour au prescripteur

+ lien avec la Mission Locale si Garantie Jeune

+ lien avec Pôle Emploi, pour les bénéficiaires RSA inscrits

vos interlocuteurs



implantation

4 antennes principales
(2 sessions coaching / mois)

4 antennes secondaires
(sessions coaching à partir de 8 inscrits)

Montrevel-en-Bresse

Bourg-en-Bresse

Trévoux

Côtière



Oyonnax

Bellegarde-sur-Valserine

Ambérieu-en-Bugey

Belley

contacts à votre disposition

coaching@sauvegarde01.fr

<http://www.sauvegarde01.fr/>

Antennes	Téléphones
Chef de projet	06 89 47 24 27
BOURG 1 rue Aristide Briand	06 89 47 54 64
TREVOUX 58 Grande Rue	09.73.23.69.17
OYONNAX 5 avenue Jean Moulin	06 89 47 21 36
AMBERIEU 79 rue Aristide Briand	07 88 90 52 80
- BELLEGARDE, - BELLEY, - COTIERE, - MONTREVEL.	06 89 47 59 41